

DOCUMENTS A FOURNIR POUR LA VENTE

- ❑ **Titre de propriété** et Attestation de propriété (ou dévolution successorale) délivrée par le notaire
- ❑ Taxe foncière
- ❑ Pièce d'identité recto/verso
- ❑ Plans
- ❑ Factures électricité et gaz
- ❑ Factures travaux ou mobilier encore sous garantie
- ❑ En cas de travaux nécessitant des déclarations auprès de l'urbanisme :
 - Déclaration préalable, accord, DAACT et conformité
 - Permis de construire, accord, DAACT et conformité
- ❑ Pour une copropriété :
 - Règlement de copropriété et ses éventuels modificatifs
 - Procès-verbaux d'Assemblée Générale de copropriété des 3 dernières années
 - Montant des charges de copropriété (balance annuelle des dépenses) et leur contenu : eau, chauffage, ascenseur, gardien, entretien espaces verts, etc.
 - Carnet d'entretien
 - Fiche synthétique de copropriété et attestation de mise à jour
 - Rapport amiante des communs (immeuble construit avant 1997)
 - Si travaux réalisés nécessitant un accord en AG, fournir le PV d'AG en question
- ❑ Si loué ou précédemment loué :
 - Dédite du locataire ou purge du droit de préemption
 - Bail
 - Etat des lieux d'entrée et sortie
 - Si locataire encore en place : dossier locataire et caution

Et, les DIAGNOSTICS obligatoires :

- ❑ Certification de surface, loi Carrez (validité illimitée sauf si transformation pouvant modifier la superficie) non obligatoire pour les maisons
- ❑ Attestation de non présence d'amiante dans les parties privatives et parties communes (immeuble construit avant 1997, validité illimitée si négatif)
- ❑ Certificat des risques d'exposition au plomb (immeuble construit avant le 01/01/1949, validité d'un an si positif, illimité si négatif)
- ❑ Etat des risques et pollutions (ERP – validité de 6 mois)
- ❑ Diagnostic de performance énergétique (DPE – validité de 10 ans)
- ❑ Certificat de conformité des installations gaz (pour les installations de plus de 15 ans, validité de 3 ans)
- ❑ Certificat de conformité des installations électriques (pour les installations de plus de 15 ans, validité de 3 ans)